

Secrétaire de documentation 2013 : corrigé sur le centenaire de la Grande Guerre

Proposition de corrigé — non officielle. Examen professionnel de classe exceptionnelle, option documentation, 27 mai 2013. Épreuve de trois heures, coefficient 1 : note au directeur régional à partir des dix-neuf documents du dossier.

[Sujet officiel](#) · [Annales de ce concours ou examen](#)

La commande du directeur

Le sujet du 27 mai 2013 demande une note au directeur régional des affaires culturelles pour préparer une réunion des acteurs culturels de la région. Elle doit présenter les initiatives nationales et internationales engagées pour le centenaire de la Grande Guerre. Les références doivent comporter le numéro du document du dossier.

La proposition ci-dessous se place en **mai 2013** : les programmes annoncés restent des projets. Elle ne leur attribue ni une réalisation ultérieure ni une reconnaissance UNESCO déjà acquise. La région n'étant pas précisée, les exemples territoriaux servent de points de comparaison, sans être présentés comme les opérations de la DRAC destinataire.

Proposition de note

Direction régionale des affaires culturelles

Note à l'attention du directeur régional

Objet : Préparation du centenaire de la Grande Guerre — initiatives nationales, territoriales et internationales

Le centenaire de 1914-1918 appelle une mobilisation qui dépasse les cérémonies militaires. Les initiatives présentées dans le dossier associent recherche historique, conservation du patrimoine, création, transmission et coopération internationale. Elles doivent rendre compte de la diversité des expériences combattantes et civiles et donner aux populations une place dans la commémoration. La réunion régionale peut articuler les projets des établissements culturels avec le dispositif national, tout en identifiant leurs partenaires étrangers et leurs besoins de coordination.

I. Un dispositif national à relier aux initiatives territoriales

1. La Mission du centenaire organise la préparation collective

La préparation nationale s'appuie sur la réflexion confiée à Joseph Zimet en 2011 et sur la Mission du centenaire, constituée en groupement d'intérêt public en avril 2012. L'extrait du rapport rappelle la commande d'un état des préparatifs français et étrangers ; les comptes rendus territoriaux précisent l'organisation opérationnelle qui en résulte (documents 4, 5 et 19).

La Mission distingue cinq dimensions : internationale, culturelle, pédagogique, mémorielle et économique ou touristique. Les musées, les archives, l'enseignement et les collectivités ont ainsi vocation à participer au programme, aux côtés des associations et des acteurs des lieux de mémoire. Dans le calendrier présenté, 2014 et 2018 constituent des temps nationaux majeurs, tandis que les initiatives locales occupent également les années intermédiaires (documents 5 et 19).

Les comités départementaux de pilotage assurent l'interface avec la Mission. Ils recueillent les propositions, identifient les opérations remarquables et recherchent la cohérence entre collectivités, associations et partenaires étrangers. Le comité du Nord doit transmettre les projets retenus avant le **1er juin 2013** pour leur examen en vue de la labellisation nationale. Cette échéance proche impose de distinguer les projets suffisamment préparés des intentions encore à préciser (document 19).

Le label procure une reconnaissance et une visibilité dans la communication nationale ; il ne vaut pas engagement automatique de financement. Le compte rendu de Corse-du-Sud le distingue des modalités d'aide. Il convient donc de demander aux porteurs un calendrier, un partenariat et un financement identifiés, puis de préciser les soutiens sollicités (document 5).

2. Les territoires apportent leurs patrimoines et leurs réseaux

Les communes sont des acteurs essentiels : elles entretiennent les monuments, connaissent les associations et peuvent relier les cérémonies à des actions éducatives. L'Association des maires de France insiste sur leur place et sur la nécessité de rendre lisible le calendrier national sans effacer les initiatives locales (document 12).

La Corse-du-Sud envisage notamment une exposition au musée A Bandera, la valorisation des registres matricules par les archives, des ressources sur la presse corse et des échanges liés à la mémoire des soldats corses dans les Vosges. Cet exemple montre que la contribution d'une région ne se limite pas à la présence d'un ancien champ de bataille : les parcours de ses habitants et ses collections peuvent constituer des entrées pertinentes (document 5).

Dans le Nord-Pas-de-Calais, les projets annoncés comprennent un mémorial à Notre-Dame-de-Lorette, un centre d'interprétation, des expositions et des actions scolaires. Le comité associe préfecture, collectivités, archives, DRAC, rectorat, université et associations. Le ressort académique ne coïncidant pas toujours avec le département, la coordination pédagogique doit dépasser le seul découpage du comité (document 19).

La journée d'étude de Rennes sur l'approche régionale de la guerre souligne l'intérêt de comparer recrutement, mobilisations, pratiques et expériences civiles, en reliant les cas locaux à l'histoire nationale et européenne. Pour la réunion régionale, les chercheurs et les services documentaires peuvent aider à identifier ce qui caractérise réellement les fonds disponibles, sans isoler la région du conflit mondial (document 10).

II. Des initiatives culturelles pour conserver, comprendre et transmettre

1. Archives et patrimoine : rendre accessibles les traces de la guerre

Les Archives de France présentent plusieurs axes : numérisation des registres matricules, instruments de recherche, collecte d'archives privées, visibilité en ligne et accompagnement d'expositions ou de travaux scientifiques. Le programme annoncé porte sur environ huit millions de fiches individuelles ; il s'agit d'un objectif de numérisation, non d'un volume déjà intégralement accessible. La communication des dossiers doit tenir compte des restrictions applicables, notamment aux informations médicales (document 13).

La collecte familiale peut faire apparaître lettres, carnets, photographies ou objets qui complètent les fonds administratifs. Elle suppose d'expliquer aux détenteurs les formes de contribution — prêt, reproduction ou don — et les conditions d'utilisation. L'expérience européenne évoquée dans le dossier constitue un appui pour associer les habitants à la constitution de ressources documentaires (document 13).

La conservation ne se réduit pas aux archives. L'Inspection des patrimoines invite à considérer les vestiges militaires, les constructions, les monuments commémoratifs et les traces de la guerre des civils. Elle recommande une sélection raisonnée plutôt qu'une multiplication indifférenciée des protections. Recensement, protection au titre des monuments historiques et candidature au patrimoine mondial sont des démarches distinctes (document 14).

L'inventaire photographique des monuments de la Somme illustre la diversité des formes artistiques et des représentations du deuil. Ces monuments, présents dans la vie quotidienne, peuvent fournir un support à une exposition, à une étude locale ou à un parcours commenté (document 11). La Caverne du Dragon offre un autre exemple : la mise en valeur d'un lieu de combat associe espace conservé, objets, images et médiation muséographique (document 2).

2. Expositions, littérature et images diversifient les accès au conflit

Les propositions culturelles permettent de toucher des publics qui n'entreraient pas spontanément par l'histoire militaire. Le dispositif itinérant **Les Malles ont une mémoire** associe parcours de soldats et de civils, objets, correspondances et documents. Ses présentations peuvent être accueillies dans différents établissements ; les panneaux en français, anglais et néerlandais facilitent leur circulation transfrontalière (document 6).

Les bibliothèques peuvent mettre en regard témoignages et œuvres littéraires. Le roman *14* de Jean Echenoz, présenté dans le dossier, suit des destins ordinaires et relie le front à l'arrière. Il constitue un point d'entrée pour des lectures ou des rencontres, à condition de distinguer l'œuvre de fiction d'une source historique (document 7).

La bande dessinée offre aussi un terrain de médiation. L'exposition de l'Historial de la Grande Guerre retrace l'évolution des représentations depuis 1914, entre propagande, récits héroïques, dénonciation de la violence et interrogation des mémoires. Comparer ces productions aide à comprendre comment une époque représente la guerre, sans confondre la scène dessinée avec un témoignage direct (document 8).

Le cinéma peut prolonger ce travail : la table ronde du musée de la Grande Guerre de Meaux réunissant Jean-Pierre Jeunet, Laurent Véray et Jean-Pierre Verney rapproche création et analyse historique (document 15). La même vigilance s'impose aux photographies. L'étude de deux images du

front montre qu'une scène présentée comme un assaut peut être une reconstitution ; cadrage, équipement et conditions de prise de vue doivent être examinés avant de la traiter comme une preuve (document 17).

3. Une mémoire plurielle à transmettre sans simplification

Les actions proposées doivent inclure les combattants, les populations civiles, les femmes et les soldats recrutés dans les empires coloniaux. Le document 1 rappelle cette dernière contribution ; les pistes de Bernard Maris mettent en relation histoire familiale, connaissance du conflit et transmission d'une culture de paix (document 18). L'évocation des groupes concernés doit éviter les stéréotypes et laisser apparaître la pluralité des situations.

Les mémoires sensibles demandent un traitement documenté. Le dossier sur les fusillés distingue les débats français et la mesure britannique de pardon de 2006 : ces situations ne permettent pas d'affirmer qu'une réhabilitation juridique générale aurait eu lieu en France (document 3). Une exposition ou une rencontre peut présenter les faits et les débats, avec le concours d'historiens, sans substituer une formule commémorative à leur analyse.

La journée du 16 avril au Chemin des Dames fournit un exemple de programmation associant marche, cérémonie, exposition, théâtre et veillée. Ce programme existant peut inspirer une articulation entre lieux, création et participation ; il ne constitue pas un calendrier régional du centenaire déjà arrêté (document 9).

III. Une commémoration internationale fondée sur des coopérations concrètes

1. Croiser les mémoires et construire des projets communs

La guerre et les lieux de sépulture concernent de nombreux pays. La préparation du centenaire peut donc servir des coopérations scientifiques, culturelles et éducatives. Le comité du Nord accueille des représentants néo-zélandais, britanniques et australiens et prévoit d'associer les autorités allemandes et belges. Leur participation doit permettre une coordination des projets, au-delà de la seule présence protocolaire aux cérémonies (document 19).

Les priorités annoncées diffèrent selon les partenaires : la Nouvelle-Zélande met notamment en avant la libération du Quesnoy le 4 novembre 1918 et prépare son échéance de 2018 ; le représentant britannique souligne l'importance du 1er juillet 2016, centenaire de la bataille de la Somme ; l'Australie présente un parcours de neuf sites et un projet de musée à Fromelles. Ces annonces constituent des perspectives de travail à confirmer avec les interlocuteurs concernés (document 19).

La coopération franco-belge possède déjà une traduction muséale dans le réseau Transmussites 14-45 et dans Les Malles ont une mémoire. La circulation des expositions, la traduction des supports et la mise en relation de collections montrent comment une opération locale peut prendre une dimension internationale accessible au public (document 6). Les comparaisons universitaires, les archives et les échanges scolaires complètent ces possibilités (documents 10, 13 et 19).

2. Le projet UNESCO requiert une préparation patrimoniale partagée

L'association Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre prépare une candidature concernant les sites et paysages du front, avec des partenaires français et belges. La démarche associe expertise scientifique, commissions territoriales, inventaire, définition des périmètres et mobilisation des collectivités. Elle implique également les organismes étrangers responsables de sépultures et de mémoriaux (document 16).

Le calendrier présenté prévoit des étapes de dépôt et d'instruction : **le dossier ne prouve pas une inscription acquise**. La réunion devra donc identifier les sites concernés et les travaux nécessaires sans présenter le projet comme une reconnaissance déjà obtenue. Cette candidature ne remplace ni la conservation quotidienne ni les procédures nationales de protection (documents 14 et 16).

Orientations pour la réunion régionale

La réunion pourrait réunir les établissements culturels, services d'archives, collectivités, associations, chercheurs et représentants de l'éducation afin de dresser un état partagé des projets. Les dossiers immédiatement mobilisables pour la labellisation doivent être distingués des opérations à préparer sur plusieurs années, compte tenu de l'échéance du 1er juin 2013 (documents 5 et 19).

Trois rapprochements paraissent utiles : associer conservation et médiation autour des collections ; relier création, recherche et actions scolaires ; identifier un partenaire étranger pour les projets dont les sources ou les lieux le justifient. Pour chaque opération, les participants préciseront le responsable, les publics, le calendrier, les besoins de traduction et les financements. Une programmation coordonnée rendra les initiatives plus lisibles tout en préservant leur diversité territoriale.

Ce qui fait tenir cette note

Le plan répond aux deux échelles demandées et donne au directeur des éléments pour sa réunion. Il ne se contente pas de raconter la guerre : il expose les acteurs, les programmes, leurs articulations et les échéances. Les dix-neuf documents sont mobilisés selon leur utilité, sans suivre mécaniquement l'ordre du dossier.

Trois distinctions évitent des contresens : **label et financement, fiction et document historique, projet d'inscription et inscription acquise**. Les comparaisons territoriales restent des exemples, puisque le sujet ne nomme aucune région. Enfin, les années 2014, 2016 et 2018 demeurent des échéances envisagées depuis 2013 : une note de concours ne doit pas utiliser les événements ultérieurs pour annoncer des réalisations que son dossier ne démontre pas.